VILLEPARISIS

Déclarez votre flamme sur les panneaux lumineux

Comme chaque année, à l'occasion de la Saint-Valentin, la Ville vous propose de déclarer votre flamme à l'élu.e de votre cœur en leur rédigeant un message qui sera diffusé le vendredi 14 février sur les panneaux lumineux et les réseaux sociaux de la ville. Pour ce fait, il vous suffit de remplir ce formulaire au plus tard mercredi 12 février 2024.





Message d'état

Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.